

Le paludisme d'importation en France reste une infection préoccupante, potentiellement grave, en France comme partout dans le monde, il est maintenant recommandé de prescrire un antipaludique à base d'*artémisinine* pour un accès simple à *P. falciparum*, en raison de sa rapidité d'activité antiparasitaire diminuant le risque d'évolution grave.

A fortiori pour un accès sévère, l'artésunate parentéral, diminuant le risque d'évolution grave. A fortiori pour accès sévère, l'artésunate parentéral, diminuant la mortalité, s'impose. Des médicaments à base d'artémisinine sont maintenant disponibles en France.